

Nombre de
Membres
En exercice : 23
Qui ont pris part au vote : 19
Pour : 19
Date de la convocation : 2 octobre 2024

Séance du 8 octobre 2024

Délibération 2024 – 10-08 - 04

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire.**

PRESENTS :		
GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie-Françoise	DUBOIS Françoise
NIZET Cécile	THIBERT Karine	GREGOIRE Cédric
LEQUEUX Sébastien	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Elodie DESMARIS, Ufuk YUKSEL, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Catherine MIGNOT, Guy GABILLET

Pouvoirs : Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Elodie DESMARIS donne pouvoir à Claude RABUEL

Objet : Pré-Accord garantie financière pour réaménagement de prêt

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
601-210104576-20241008-2024-10-02-04-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2024

Objet : Pré-Accord garantie financière pour réaménagement de prêt

Nathalie DUCLOS expose au Conseil Municipal que la SEMCODA, dans le cadre de l'optimisation de sa dette, a sélectionné un volume de prêts consenti par le Crédit Foncier émis au taux Euribor 3 mois + marge 2,10% (représentant actuellement un taux d'intérêt d'environ 5,70%) finançant à l'origine des opérations PSLA remontées en locatif PLS.

SEMCODA étudie un refinancement basé sur le taux du Livret A + marge sur une durée unique comprise entre 20 et 25 ans pour tous les prêts concernés. SEMCODA privilégie l'indice LIVRET A plutôt que l'Euribor 3 mois pour financer du logement social, et souhaite réduire significativement la marge bancaire.

Dans le cadre de ce réaménagement de prêt, il est précisé que la quotité de garantie initiale reste identique à celle de départ.

Afin de permettre à SEMCODA d'avancer dans l'étude du réaménagement de prêt par le Crédit Foncier, SEMCODA sollicite dès à présent l'accord du Conseil Municipal, pour obtenir dès à présent un accord de principe sur ce réaménagement ; celui-ci pourrait prendre effet en décembre 2024.

Concernant notre Collectivité, les caractéristiques d'origine sont les suivantes :

N° contrat origine	CRD au 31/12/2024	Quotité de garantie	Date garantie origine	Indice	Marge	Durée restante (en années)
45 499959A	2 242 104,14 €	100%	21/03/2016	Euribor 3 mois	2,10%	20 ans

Le Conseil Municipal est d'ores et déjà informé qu'il sera appelé à délibérer ultérieurement sur l'accord de garantie définitif dès que SEMCODA aura obtenu son financement auprès de l'organisme financeur qui aura été retenu.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde à la SEMCODA un pré-accord de garantie, à titre de garantie solidaire pour le prêt qui lui sera consenti à concurrence de 100 % du montant global de l'opération envisagée.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

1 4 OCT. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

